BCRH & Associés
Commissaire aux Comptes
35, rue de Rome
75008 - PARIS

ARCADE Finance
Commissaire aux Comptes
128, rue de la Boetie
75008 - PARIS

M2i

Société Anonyme au capital de 494 648 €

146/148, rue de Picpus
75012 Paris

333 544 153 R.C.S Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Assemblée Générale d'approbation des comptes relative
à l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société M2i,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société M2i relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3-1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application obligatoire pour l'exercice 2019 de la norme IFRS 16.

IV - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- *Évaluation des « Goodwills »*

  Les notes 1.4.3. et 1.5.1 de l'annexe présentent l'approche retenue par la société en matière de tests de dépréciations des actifs incorporels.

  Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre de ces tests, les prévisions de flux de trésorerie, ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- *Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes consolidés*

  Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

V - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

VI - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 30 avril 2020

BCRH & Associés
Jean-François PLANTIN

ARCADE Finance
Geneviève BRICE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

Comptes consolidés

Groupe M2i

31 décembre 2019

Référentiel IFRS

ETATS FINANCIERS

Comptes consolidés annuels 2019

BILAN CONSOLIDE 2

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 3

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 4

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE 5

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 6

BILAN CONSOLIDE

en K€	déc.-19		déc.-18	Notes
Immobilisations incorporelles	178		152	*3.1*
Ecarts d'acquisition	6 968		6 878	*3.2*
Immobilisations corporelles	10 824	*	1 733	*3.3*
Titres mis en équivalence	595			
Autres actifs financiers	502		1 026	*3.4*
Impôts différés	644		620	*3.5*
Total actifs non-courants	**19 712**		**10 410**	
Clients et autres débiteurs	15 885		17 866	*3.7*
Créances d'impôt	921		821	*3.7*
Autres actifs courants	542		636	*3.7*
VMP et autres placements	3		1	*3.8*
Disponibilités	5 644		4 630	*3.8*
Total Actifs courants	**22 995**		**23 953**	
Total actif	**42 707**		**34 363**	
Capital	495		495	*3.9*
Primes liées au capital	13 008		13 008	
Actions propres	(172)		(31)	
Réserves consolidées	3 732		251	
Résultat Net part du groupe	490	*	3 392	
Total Capitaux propres, part du groupe	**17 553**		**17 114**	
Intérêts minoritaires	143		0	
Total Intérêts minoritaires	**143**		**0**	
Total des capitaux propres	**17 696**		**17 114**	
Emprunts et dettes financières	7 666	*	328	*3.10*
Engagements envers le personnel	668		663	*3.11*
Autres provisions	90		331	*3.11*
Impôts différés	1			
Total Passifs non courants	**8 425**		**1 323**	
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	2 247	*	388	*3.10*
Fournisseurs et autres créditeurs	13 559		14 596	*3.12*
Dettes d'impôt	136		57	*3.12*
Autres passifs courants	645		886	*3.12*
Total Passifs courants	**16 587**		**15 927**	
Total passif	**42 707**		**34 363**	

* Le bilan a été impacté significativement par les nouvelles normes, particulièrement par IFRS 16. Se reporter à la note 1.3.1 « Norme IFRS ».

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	déc.-19		déc.-18	Notes
Chiffre d'affaires	45 913		45 552	*4.1*
Achats consommés	(19 544)		(18 107)	*4.2*
Charges externes	(7 999)	*	(9 326)	*4.3*
Charges de personnel	(13 740)		(13 331)	*4.4*
Impôts et taxes	(861)		(908)	
Dotation aux amortissements	(2 606)	*	(617)	*4.8*
Dotation aux dépréciations et provisions	(49)		(12)	*4.8*
Autres produits et charges d'exploitation	408		146	*4.9*
Résultat opérationnel courant	**1 522**		**3 396**	
Rémunérations liées aux AGA	(133)			
Autres produits et charges opérationnels	(356)		(225)	*4.10*
Résultat opérationnel	**1 033**		**3 171**	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	52		54	
Coût de l'endettement financier brut	(179)	*	(20)	
Coût de l'endettement financier net	**(127)**		**35**	
Autres produits et charges financiers	**(89)**		**(87)**	*4.11*
Résultat avant impôt	**816**		**3 119**	
Impôts sur les bénéfices	(367)		273	
Résultat après impôt	**450**		**3 392**	
Q-P de résultat des mises en équivalence	36			
Résultat net total	**486**		**3 392**	
Part du groupe	**490**		**3 392**	
Part des minoritaires	**-4**			
Nombre d'actions ordinaires	*4 946 480*		*4946480*	
Résultat par action (en €)	*0,099*		*0,695*	
Résultat dilué par action (en €)	*0,099*		*0,695*	

* Le compte de résultat a été impacté significativement par les nouvelles normes, particulièrement par IFRS 16.

Se reporter à la note 1.3.1 « Norme IFRS ».

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe
Situation au 31 décembre 2017	**480**	**13 028**	**(1 431)**	**1 062**	**(10)**	**620**	**13 749**
Affectation du résultat de l'exercice N-1			1 062	(1 062)			0
Dividendes versés							0
Augmentation de capital	14	(20)					-6
Variation de l'auto-contrôle					(20)		-20
Changement de méthodes comptables							0
Variation des taux de change							0
Résultat consolidé 31.12.2018 - Part du Groupe				3 392			3 392
Autres mouvements			(1)				-1
Situation au 31 décembre 2018	**495**	**13 008**	**(370)**	**3 392**	**(31)**	**620**	**17 114**
Affectation du résultat de l'exercice N-1			3 392	(3 392)			0
Dividendes versés							0
Augmentation de capital							0
Variation de l'auto-contrôle					(141)		-141
Changement de méthodes comptables							0
Variation des taux de change							0
Résultat consolidé 31.12.19 - Part du Groupe				490			490
Autres mouvements			(37)			127	90
Situation au 31 décembre 2019	**495**	**13 008**	**2 985**	**490**	**(172)**	**747**	**17 553**

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en K€	déc.-19		déc.-18
Résultat net total consolidé	486	*	3 392
Ajustements :			
Elim. du résultat des mises en équivalence	(36)		
Elim. des amortissements et provisions	2 369	*	1 021
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(2)		
	127		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**2 943**		**4 413**
Elim. de la charge (produit) d'impôt	367		(273)
Elim. du coût de l'endettement financier net	127		(35)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**3 437**		**4 105**
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	2 060	*	6 871
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	(1 323)		3 573
Impôts payés	(418)		(467)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**3 756**		**340**
Incidence des variations de périmètre	(85)		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 014)	*	(971)
Acquisition d'actifs financiers			(696)
Variation des prêts et avances consentis	(47)		(15)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2		
Cession d'actifs financiers			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(3 144)**		**(1 681)**
Augmentation de capital	(1)		(6)
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(141)		(20)
Emission d'emprunts	2 734	*	429
Remboursement d'emprunts	(2 065)	*	(362)
Intérêts financiers nets versés	(127)		35
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**400**		**75**
Variation de la trésorerie	**1 012**		**(1 266)**
Trésorerie d'ouverture	4 628		5 894
Trésorerie de clôture	5 640		4 628

* Le TFT a été impacté significativement par les nouvelles normes, particulièrement par IFRS 16. Se reporter à la note 1.3.1 « Norme IFRS ».

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire

1 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 7
1.1 Présentation du groupe 7
1.2 Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2019 7
1.3 Référentiel comptable appliqué 8
1.4 Modalités de consolidation 11
1.5 Méthodes et règles d'évaluation 12
1.6 Comparabilité des comptes 16

2 Périmètre de consolidation 16
2.1 Liste des sociétés consolidées 16

3 Notes relatives aux postes du bilan 16
3.1 Immobilisations incorporelles 16
3.2 Goodwill 17
3.3 Immobilisations corporelles 17
3.4 Actifs financiers 19
3.5 Impôts différés 19
3.6 Preuve d'impôt 19
3.7 Créances 20
3.8 Disponibilités 21
3.9 Capital social 21
3.10 Emprunts et dettes financières 21
3.11 Provisions pour risques et charges 22
3.12 Autres dettes 22

4 Notes relatives aux postes du compte de résultat 22
4.1 Chiffre d'affaires 22
4.2 Achats consommés 23
4.3 Charges externes 23
4.4 Charges de personnel 23
4.5 Franchise de loyers 23
4.6 Crédit d'Impôt Recherche (CIR) 24
4.7 Rémunérations allouées aux dirigeants 24
4.8 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation 24
4.9 Autres produits et charges d'exploitation : 24
4.10 Autres produits et charges opérationnels 24
4.11 Autres produits et charges financiers : 25
4.12 Honoraires des commissaires aux comptes : 25

5 Autres informations 25
5.1 Engagements hors bilan 25
5.2 Effectifs au 31 décembre 2019 26
5.3 Parties liées 26
5.4 Facteurs de risques 26
5.5 Evénements postérieurs au 31 décembre 2019 28

1 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.1 Présentation du groupe

Fort de plus de 20 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et Management. Chaque année, la société accompagne, à travers ses 2 400 cursus pédagogiques, la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC, la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnu par le label « Grande Ecole du Numérique » et a obtenu la certification OPQF.

Au 31 décembre 2019, la structure du Groupe M2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% Intérêts		Méthode conso
			déc-19	déc.-18	déc-19	déc.-18	
SA M2i	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	33354415300344	Société mère		Société mère		IG
SARL SCRIBTEL Formation	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	39336786700024	100%	100%	100%	100%	IG
SAS M2i TECH	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	79504509500010	100%	100%	100%	100%	IG
M2i Certified education Systems	Calle de Albasabz, 16 - 28037 MADRID	M-678202	34%		34%		IG
ECSPLICITE	300 Av; du Col de l'Ange, 13880 GEMENOS	38256050600067	33%		33%		ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34%		34%		ME

La méthode de consolidation est l'intégration globale (IG) sauf pour Ecsplicite et DEVUP qui sont mises en équivalence (ME).

M2i est cotée en continu sur le marché EURONEXT Growth (Mnémonique ALMII, ISIN FR0013270626).

1.2 Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2019

1/ Prise de participation stratégique dans la société DevUp spécialisée dans le conseil et la formation en cybersécurité

Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé, le 10 janvier 2019, avoir pris une participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité DevUp.

Cette opération stratégique permet à M2i de renforcer son offre dans un domaine porteur de la formation IT.

DevUp est une société spécialisée dans l'audit des systèmes d'information, la sûreté des applications, le test d'intrusion et la réponse à incident. La société a développé ses propres cursus de formation de haut niveau, qui font de ses diplômés des consultants très recherchés sur le marché.

Son expertise dans ce domaine de compétences très sélectif permet à DevUp d'être un membre actif du club EBIOS qui supporte et enrichit le référentiel de gestion des risques français depuis 2003.

De création récente et ayant réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 M€ en 2018, DevUp est une entreprise bénéficiaire qui s'inscrit dans une dynamique de très forte croissance et qui ambitionne d'atteindre plus d'un million d'euros d'ici 2 ans.

La prise de participation à hauteur de 34% dans le capital de DevUp a été réalisée par acquisition de titres et financée sur fonds propres. Elle permet à M2i de se renforcer sur le marché stratégique de la cybersécurité, promis à une forte

croissance sur la prochaine décennie. En effet, les attaques informatiques, toujours plus sophistiquées et plus fréquentes, menacent aujourd'hui toutes les entreprises. Les besoins de formation d'experts de haut niveau dans ce domaine sont, dès lors, un enjeu central pour les 4 200 clients du groupe.

M2i, qui détient aujourd'hui des marchés publics importants et de référence dans le domaine de la formation en cybersécurité, entend ainsi renforcer son expertise et sa capacité de production pour devenir un acteur incontournable du marché français.

2/ Projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i

Par communiqué de presse en date du 11 septembre 2019, les sociétés Prologue et O2i (actionnaire majoritaire de M2i) ont indiqué vouloir finaliser le rapprochement capitalistique débuté en 2015 entre Prologue et le groupe O2i, en présentant un projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i (intégrant une OPE de Prologue sur M2i puis la fusion d'O2i dans Prologue).

Ce rapprochement permettrait à Prologue de détenir directement 100% de l'activité du groupe O2i et ainsi de simplifier la structure juridique de l'ensemble du groupe, d'en optimiser son organisation, son fonctionnement et ses coûts, de permettre une plus grande lisibilité auprès des investisseurs, de limiter les frais en ne maintenant la cotation que de deux sociétés (Prologue et M2i) au lieu de trois et de favoriser encore plus la liquidité du titre Prologue.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de M2i a décidé, le 14 octobre 2019, de nommer le cabinet Associés en Finance en qualité d'expert indépendant chargé de rédiger un rapport sur les conditions financières du projet d'OPE de Prologue sur M2i, en application de l'article 261-1 I. 1° et 4° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

3/ Filiale M2i Tech

Par décision de l'associé unique du 19 juin 2019, il a été de réduire le capital social de 4.240.000 € de sorte que celui-ci d'élève à 1.060.000 € divisé en 5.300.000 actions de 0,20 €.

1.3 Référentiel comptable appliqué

1.3.1 Normes IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Suite à la prise de contrôle du Groupe O2i en juin 2015 par PROLOGUE, groupe coté présentant des comptes consolidés et publiant ses états financiers selon les normes IFRS, le Groupe O2i et par conséquent le Groupe M2i avait opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015. Le Groupe M2i n'étant jusqu'alors pas tenu de tenir des comptes consolidés.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire.

Les amendements, normes et interprétations d'application obligatoire n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe M2i.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et

interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 - Locations publiée le 13 janvier 2016. Cette norme aligne le traitement des locations simples sur celui appliqué aux contrats de location financement (i.e. reconnaissance au bilan d'une dette au titre des paiements futurs de location et d'un droit d'utilisation) ;
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux publiés le 7 juin 2017 ;
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime, publié le 7 février 2018 ;
- Cycle d'amélioration des normes IFRS 2015-2017, publié le 12 décembre 2017 ; et
- Amendements à IFRS 9 - Instruments Financiers publiés le 12 octobre 2017.

Les modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés, à l'exception d'IFRS 16.

La norme IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17. La norme comprend deux exemptions de comptabilisation pour les locataires (contrats de location d'actifs de « faible valeur » et contrats de courte durée, inférieure à 12 mois). À la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le preneur enregistre un passif au titre des paiements de location (c'est-à-dire le passif locatif) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat (c'est-à-dire l'actif avec droit d'usage). Les preneurs sont tenus de comptabiliser séparément les intérêts débiteurs sur le passif du contrat de location et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La modification de la présentation des charges de contrats de location simple entraîne une augmentation correspondante des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Selon la nouvelle norme, le Groupe a déterminé la durée du contrat de location, y compris l'option de prorogation ou de résiliation convenue par le preneur. L'évaluation de ces options a été effectuée au début d'un contrat de location et a nécessité le jugement de la direction. L'évaluation du passif au titre de la location à la valeur actuelle des paiements de location restant requis en utilisant un taux d'actualisation approprié conformément à IFRS 16. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, s'il est impossible de le déterminer, au taux d'emprunt supplémentaire à la date du début du bail. Le taux d'emprunt supplémentaire peut avoir une incidence importante sur la valeur actuelle nette de l'actif lié au droit d'utilisation et du passif au titre des contrats de location comptabilisés, ce qui nécessite du jugement.

Les locataires réévaluent le passif du contrat de location à la survenance de certains événements (par exemple, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de location futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements). Le preneur comptabilise généralement le montant de la réévaluation du passif du contrat de location en tant qu'ajustement de l'actif lié au droit d'utilisation.

Passage à IFRS 16

Le Groupe a décidé d'adopter la norme IFRS 16 en appliquant la méthode rétrospective modifiée aux contrats précédemment comptabilisés en tant que contrats de location. Par conséquent, les contrats de location ont été comptabilisés au bilan qu'au 1er janvier 2019 et les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Ces passifs sont évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur au 1er janvier 2019. L'actif lié au droit d'utilisation est évalué à un montant égal au passif du loyer, ajusté du montant des éventuels paiements d'avance ou provisionnés relatifs à ce contrat de location constatés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Conformément à la norme IFRS 16, la société applique les principes suivants :

- Application d'un taux d'actualisation unique aux actifs présentant des caractéristiques similaires ; et
- Utilisation de l'exemption proposée par la norme sur les contrats de location pour lesquels les termes du contrat de location prennent fin dans les 12 mois à compter de la date de transition.

La Société exclut les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs liés au droit d'utilisation à la date de la demande initiale.

Cette norme oblige les preneurs à comptabiliser, pour tous les contrats de location éligibles, tous les paiements de location restants sous la forme :

- A l'actif, d'un droit d'utilisation, en immobilisations corporelles ;
- Au passif, d'une dette liée aux contrats de location, comptabilisée en passif financier.

L'application de cette norme à compter du 1er janvier 2019 a entraîné une augmentation des passifs financiers de la Société de 8.825 K€ et une augmentation des immobilisations corporelles de 8.673 K€ (voir note 3.10 et 3.3). Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué par la Société aux passifs liés aux contrats de location, comptabilisé dans les états financiers consolidés au 1er janvier 2019, était de 1.73 %.

L'incidence de la première application de ladite norme est résumée dans le tableau ci-après :

	31.12.2019 - hors IFRS 16	Impacts IFRS16	31.12.2019 retraité IFRS 16	31.12.2018
Incidence Bilan				
Immobilisations corporelles	2 151	8 673	10 824	1 733
Total Actif	2 151	8 673	10 824	1 733
Résultats accumulés	3 627	-152	3 475	3 022
Intérêts minoritaires	143	0	143	0
Emprunts et dettes financières	101	7 062	7 163	328
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	988	1 763	2 751	388
Total Passif	4 859	8 673	13 532	3 739
Incidence Résultat				
Charges externes	-9 935	1 936	-7 999	-27 392
Dotation aux amortissements	-663	-1 943	-2 606	-617
Coût de l'endettement financier brut	-34	-145	-179	-20
Total impact Résultat Net	-10 632	-152	-10 784	-28 028
Incidence TFT				
Résultat net total consolidé	638	-152	486	3 392
Elim. des amortissements et provisions	426	1 943	2 369	1 021
Incidence de la variation des créances clients et autres débite	2 235	-176	2 060	-6 871
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 097	-1 917	-3 014	-971
Emission d'emprunts	793	1 941	2 734	-362
Remboursement d'emprunts	-425	-1 640	-2 065	35
Total impact variation de la trésorerie	2 570	-0	2 570	-3 756

1.3.2 Présentation des états financiers

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

- **Evaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 1.6.1)**
- **Evaluations des provisions (note 1.6.10)**

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans la note suivante :

- **note 1.5.4 – contrats de location**

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur (instruments financiers).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, devise fonctionnelle de la société et devise dans laquelle est traitée la totalité des opérations du groupe. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018, à l'exception des nouvelles normes et amendements d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2019.

Les normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés mais non encore entrés en vigueur n'ont pas été appliqués par anticipation. Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers.

Les états financiers – Bilan consolidé, compte de résultat consolidé, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par le Groupe M2I sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 qui annule et remplace la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 révisée, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés font apparaître au 31 décembre 2019 un résultat net (part du groupe) de 490 K€.

1.4 Modalités de consolidation

1.4.1 Méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale toutes les filiales de la société M2I dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.
Sont consolidées par mise en équivalence toutes les filiales de la société M2i dans lesquelles elle exerce une influence notable sans en avoir le contrôle.
Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.
Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.
Les comptes consolidés sont établis en euros et sont présentés en milliers d'euros.

1.4.2 Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu(e) au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant et sont actualisés si l'impact est jugé significatif.

1.4.3 Goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que présentée dans la norme IFRS 3. En application de la norme, le groupe comptabilise à la juste valeur (sauf exceptions), aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements effectués à la comptabilité d'acquisition pendant la « période d'évaluation » reflètent des informations complémentaires sur les faits et circonstances existants à la date de l'acquisition. La période d'évaluation se termine au plus tard 12 mois après le regroupement d'entreprises.

Les participations ne donnant pas le contrôle, détenues dans l'entreprise acquise, sont comptabilisées soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

la juste valeur de la contrepartie transférée ;
(+) le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
(+) si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ;
(-) le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur)) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Ce goodwill est ensuite affecté à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT bénéficiant du regroupement. Compte tenu de l'activité et de l'organisation du groupe, l'UGT coïncide généralement avec l'entité juridique acquise.

En normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (Cf. Note 1.5.1).

Suivant les principes de la norme IAS 36, une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

1.4.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations annuelles arrêtées au 31 décembre 2019.

1.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe M2I sont les suivants :

1.5.1 Goodwill

Les Goodwill constatés lors d'une prise de participation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- Les Goodwill pour le solde non affecté.

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles (fonds de commerce exclusivement) sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'UGT retenue par le groupe correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Certaines des informations utilisées, et en particulier les hypothèses du plan d'affaires, ont un caractère prévisionnel et présentent donc par nature un caractère incertain inhérent à toute donnée prospective. Les réalisations pourront éventuellement, de façon significative, différer des informations prévisionnelles utilisées. Le taux d'actualisation reflète le coût moyen pondéré du risque inhérent à l'UGT et il a été retenu un taux de 11.5%. Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance de l'UGT et est de 1,6%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les frais d'acquisition que le groupe supporte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » sur la période durant laquelle ils sont encourus.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires (regroupement d'entreprises) sont assimilés à un rachat d'actions et sont à enregistrer en dette opérationnelle avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires l'année de leurs comptabilisations (méthode du Goodwill complet). Les montants comptabilisés sont calculés en fonction des engagements pris, principalement sur des multiples de résultat des filiales concernées. Les variations de dettes d'une année sur l'autre liées à d'éventuels changements d'estimations ont pour contrepartie les « autres produits et charges opérationnels ».

1.5.2 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique détenu à des fins de production ou de fourniture de biens et services, pour être loué à des tiers, ou à des fins administratives.

Un actif incorporel doit être comptabilisé si et seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le groupe doit déterminer si la durée d'utilité d'un actif incorporel est définie ou indéfinie.
Le montant amortissable d'un actif incorporel à durée d'utilité définie doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité.

Un actif incorporel à durée d'utilité indéfinie ne doit pas être amorti.

Les actifs incorporels peuvent être des marques commerciales, des listes clients, des licences, des technologies brevetées, des bases de données.

Une immobilisation incorporelle doit être considérée par l'entité comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	**Méthodes**
Logiciels informatiques	3 à 5	Linéaire
Brevets	1 à 10	Linéaire

1.5.3 Immobilisations corporelles

Suivant la norme IAS 16, Immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.
Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production diminuée du cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

En application de la méthode dite "approche par composants", chaque partie d'un actif corporel dont le coût constitue une part significative du montant total de l'actif peut être amortie séparément.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	**Méthodes**

Agenc. aménagement général	6 à 10	Linéaire
Agenc. aménagements terrains	6 à 10	Linéaire
Constructions	10 à 20	Linéaire
Agenc. & aménag. constructions	10	Linéaire
Matériels et outillages	1 à 10	Linéaire
Matériels de transport	4	Linéaire
Mat. de bureau et informatique	3 à 10	Linéaire
Mobiliers	5 à 10	Linéaire

1.5.4 Contrat de location

IFRS 16 – Locations, publiée le 13 janvier 2016. Cette norme aligne le traitement des locations simples sur celui appliqué aux contrats de location financement (i.e. reconnaissance au bilan d'une dette au titre des paiements futurs de location et d'un droit d'utilisation).

1.5.5 Actifs financiers

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts de garantie et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

La valeur d'inventaire retenue est le coût historique.

1.5.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

1.5.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

1.5.8 Impôts sur les bénéfices

Suivant la norme IAS 12, Impôts sur le résultat, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- à la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2019 les IDA ont été comptabilisés pour un montant de 644 K€.

1.5.9 Information sectorielle

Le Groupe considère donc qu'il n'a qu'un seul secteur opérationnel, la formation. Par ailleurs, les activités du Groupe sont uniquement réalisées en France.

1.5.10 Provisions pour risques et charges

Suivant la norme IAS 37, Provisions et passifs éventuels, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.
Elle doit être comptabilisée lorsque :
- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

1.5.11 Engagement de retraite et prestations assimilées

Les engagements font l'occasion d'une évaluation et sont provisionnés. Les paramètres techniques utilisés sont ceux de la branche d'activité concernée, une rotation faible du personnel, un taux d'actualisation de 0,77%, la méthode prospective, avec départ à l'initiative du salarié et charges comprises.

1.5.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres.

1.5.13 Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de services et de ventes de biens évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits provenant des ventes de biens ou services sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- La recouvrabilité de la contrepartie est probable,
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.
- Pour les ventes de biens, les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur,
- Pour les ventes de services, le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable.

1.5.14 Subventions publiques

La norme IAS20 prescrit les principes de comptabilisation des subventions publiques et les informations à fournir relatives à d'autres formes d'aides publiques.

Elles peuvent être soit liées à des actifs, soit liées au résultat.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne doivent pas être directement créditées en capitaux propres.

La part du crédit d'impôt recherche liée aux autres dépenses comptabilisées en charges doit être présentée comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire « en autres produits » ou en réduction des charges auxquelles le crédit d'impôt recherche est liée.

Le CIR du Pôle Formation a été présenté « en autres produits ».

1.5.15 Instruments financiers

Le Groupe M2i a identifié dans cette catégorie les contrats d'affacturage.

Le Groupe a conclu le 16 mars 2016, avec la société GE FACTOFRANCE, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 9.438 K€ au 31 décembre 2019.

En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste « Clients et comptes rattachés ».

1.6 Comparabilité des comptes

Suite au rapprochement avec le Groupe Prologue, le Groupe M2i a opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015.

2 Périmètre de consolidation

2.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% Intérêts		Méthode conso
			déc-19	déc.-18	déc-19	déc.-18	
SA M2i	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	33354415300344	Société mère		Société mère		IG
SARL SCRIBTEL Formation	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	39336786700024	100%	100%	100%	100%	IG
SAS M2i TECH	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	79504509500010	100%	100%	100%	100%	IG
M2i Certified education Systems	Calle de Albasabz, 16 - 28037 MADRID	M-678202	34%		34%		IG
ECSPLICITE	300 Av; du Col de l'Ange, 13880 GEMENOS	38256050600067	33%		33%		ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34%		34%		ME

3 Notes relatives aux postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1 Immobilisations incorporelles

en K€	31.12.2018	+	-	Dotations de l'exercice	31.12.2019
Concessions, brevets & droits similaires	438	48			486
Logiciels		18			18
Autres immobilisations incorporelles					
Total Immobilisations incorporelles	**438**	**66**			**504**
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(285)			(40)	(325)
Amt/Dép. Logiciels				(1)	(1)
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	**(285)**			**(41)**	**(326)**
Total Valeur Nette	**152**	**66**		**(41)**	**178**

3.2 Goodwill

en K€	Ouverture	Clôture
Ecart d'acquisition	6 878	6 968
Amt/Pertes val. écart		
Total Valeur Nette	**6 878**	**6 968**

Selon IAS 36, le Groupe est tenu d'effectuer un test de dépréciation en comparant la valeur recouvrable à la valeur comptable annuellement et à chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur.

Le Groupe effectue ces tests de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice 2019.

3.3 Immobilisations corporelles

en K€	31.12.2018	+	-	Dotations de l'exercice	Incidence IFRS 16	31.12.2019	
Constructions	53				10 075	10 128	*
Installations tech, matériel & outillage	764	267				1 030	
Matériel de transport	65		(10)		598	654	**
Matériel informatique	1 253	131				1 383	
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail							
Immobilisations corporelles en cours		61				61	
Autres immobilisations corporelles	5 175	572				5 747	***
Total Immobilisations corporelles	**7 310**	**1 030**	**(10)**		**10 673**	**19 003**	
Amt/Dép. Matériel transport	(63)		10	(1)	(145)	(199)	**
Amt/Dép. Matériel informatique	(1 110)			(60)		(1 170)	
Amt/Dép. constructions	(50)			(3)	(1 855)	(1 908)	*
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(546)			(120)		(665)	
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(3 809)			(429)		(4 237)	***
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	**(5 577)**	**0**	**10**	**(612)**	**(2 000)**	**(8 179)**	
Total Valeur Nette	**1 733**	**1 030**	**0**	**(612)**	**8 673**	**10 824**	

(*) En application de la norme IFRS16, les baux commerciaux sont retraités en « constructions » pour les besoins de la consolidation. Au 31 décembre 2019, le montant brut s'élève à 10.075K€ amorti à hauteur de 1.855K€.

(**) En application de la norme IFRS16, les LLD de véhicules sont retraités en « matériel de transport » pour les besoins de la consolidation. Au 31 décembre 2019, le montant brut s'élève à 598K€ amorti à hauteur de 145K€.

(***) Les crédits-bails sont retraités en « autres immobilisations corporelles » pour les besoins de la consolidation. Au 31 décembre 2019, le montant brut des investissements financés par crédit-bail s'élève à 2.088K€ (V B) amorti à hauteur de 1.637K€.

Contrats de Crédit-bail (en K€)		Montant Initial	Amort. à la clôture N-1	*Amortissement* +	-	Cumul des Amort.	VNC 31/12/19
Anciens CB	*Matériel Informatique*	126	126			126	
NATIXIS 8100556/00	*Matériel Informatique*	113	113			113	
NATIXIS 799581/00	*Matériel Informatique*	84	84			84	
CB Natixis 871321	*Matériel Informatique*	63	63			63	
CB Natixis 892793	*Matériel Informatique*	91	91			91	
GE CAPITAL G07841901	*Matériel Informatique*	4	4			4	
CB Dell 81794-001	*Matériel Informatique*	69	69			69	
CB Ge L39581901	*Matériel Informatique*	41	41			41	
CB Dell 81794-002	*Matériel Informatique*	89	89			89	
CB Dell 81794-007	*Matériel Informatique*	166	166			166	
CB Dell 81794-008	*Matériel Informatique*	40	40			40	
CB Dell 81794-009	*Matériel Informatique*	146	146			146	
CB Dell 81794-011	*Matériel Informatique*	182	167	15		182	
CB Dell 81794-014	*Matériel Informatique*	63	26	21		47	16
CB Dell 81794-015	*Matériel Informatique*	335	88	112		199	135
CB Dell 81794-016	*Matériel Informatique*	83	9	28		37	46
CB Dell 81794-017	*Matériel Informatique*	191		32		32	160
CB Dell 81794-018	*Matériel Informatique*	43		7		7	36
CB BPCE 277802/00-485279	*Matériel Informatique*	59		1		1	58
CB Natixis 922365	*Matériel Informatique*	100	96	4		100	
		2 088	1 418	219	0	1 637	450

3.4 Actifs financiers

en K€	31.12.2018	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	31.12.2019
Immobilisations financières						
Titres de participation	571				(571)	
Actions propres						
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	455	59	(12)			502
Total immobilisations financières	**1 026**	**59**	**(12)**		**(571)**	**502**
Total Dép. immobilisations financières						
Total Valeur Nette	**1 026**	**59**	**(12)**			**502**

Variation de périmètre : ECSPLICITE pour 500 K€, M2i Certified Education Systems pour 71 K€ – première période de consolidation.

Les « prêts, cautionnements et autres créances » sont principalement composées de loyers versés d'avance à titre de dépôt de garantie.

3.5 Impôts différés

En application des normes IFRS-12 et en raison de l'évolution actuelle des résultats, la société a dû comptabiliser les impôts différés au 31 décembre 2019 sur les déficits reportables, les différences temporelles fiscales ainsi que sur les retraitements de consolidation.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au 31 décembre 2019 pour +644 K€.

en K€	31.12.2019	31.12.2018
IDR	187	186
AGA - Forfait social	2	0
Déficits reportables	309	309
Participation de construction	9	10
Franchises de loyers	93	115
Activation des contrats de location IFRS 16	44	0
Impots différés actifs	**644**	**620**
Autres Diff. Temporaires		
Impots différés passifs	**0**	**0**
Total des impôts différés nets	**644**	**620**

3.6 Preuve d'impôt

Impôt sur les résultats

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Impôt courant	-390	-347
Impôts différés	23	620
Charge d'impôt en résultat	**-367**	**273**

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

Résultat consolidé avant impôts		**816**
Charge d'impôts théorique au taux en vigueur pour la société consolidante : 29,85% (1)		-244
Charge d'impôts comptabilisée		-367
Ecart à expliquer (1 - 2)		**123**
Incidence des différences permanentes		-121
dont CIR (entités françaises)		
dont CICE (entités françaises)	*118*	
Incidence du déficit reportable fiscal utilisé		
Incidence des IDA comptabilisés		
Non activation de deficit		-2
Autres		
		-123
Ecart résiduel		**0**

(1) Le taux de 29,85% est déterminé en rapportant au résultat la somme des impôts calculés à 28% et à 31%.

3.7 Créances

Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

en K€	31.12.2019	- 1 an	+ 1 an
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	42	42	
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	1	1	
Clients et comptes rattachés	4 934	4 934	
Factures à établir	3 678	3 678	
Créances sur personnel & org. sociaux	32	32	
Créances fiscales - hors IS - courant	922	922	
Comptes courants Groupe actif - courant	4 509	4 509	
Autres créances - courant	2 050	2 050	
Dép. clients et comptes rattachés	-283	-283	
Clients et autres débiteurs	**15 885**	**15 885**	
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	921	921	
Créances d'impôts	**921**	**921**	
Charges constatées d'avance	542	542	
Autres Actifs Courants	**542**	**542**	
Total Créances	**17 349**	**17 349**	

En date du 16 mars 2016, le Groupe M2i a souscrit, pour toutes ses entités, un nouveau contrat d'affacturage auprès de GE FACTOFRANCE. En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste « Clients et comptes rattachés ». Au 31 décembre 2019, l'encours des créances cédées est de 9.438 K€, contre 9.701K€ au 31/12/2018.

Les créances fiscales hors IS courant comprennent principalement des créances de TVA et autres créances à l'égard de l'Etat.

Le poste Etat, Impôt sur les bénéfices – créances – courant est constitué principalement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour 881 K€ et du CICE pour 39 K€.

Les Comptes courants Groupe actif – courant comprennent les avances accordées par le Groupe M2i à la société mère O2i.

3.8 Disponibilités

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Valeurs mobilières de placement	3	1
Actions propres		
Disponibilités	5 644	4 630
Total	**5 647**	**4 631**

3.9 Capital social

Composition du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de 494.648 € se compose de 4.946.480 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

Il convient de noter l'inexistence d'instruments dilutifs au 31 décembre 2019.

3.10 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

en K€	31.12.2019	- 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +
Emprunts bancaires	627	225	103	100	102	97
Emprunts Crédits Bails	455	253	145	58		
Emprunts Locatifs - IFRS16	8 825	1 763	1 809	1 548	1 212	2 493
Concours bancaires	7	7				
Total Créances	9 914	2 247	2 056	1 706	1 314	2 590

Les emprunts restant à courir dans le cadre des contrats de crédit-bail sont les suivants :

Contrats de Crédit-bail (en K€)		Montant Initial	Dette 31/12/19
Anciens CB	*Matériel Informatique Pédagogique*	126	
NATIXIS 8100556/00	*Matériel Informatique Pédagogique*	113	
NATIXIS 799581/00	*Matériel Informatique Pédagogique*	84	
CB Natixis 871321	*Matériel Informatique Pédagogique*	63	
CB Natixis 892793	*Matériel Informatique Pédagogique*	91	
GE CAPITAL G07841901	*Matériel Informatique Pédagogique*	4	
CB Dell 81794-001	*Matériel Informatique Pédagogique*	69	
CB Ge L39581901	*Matériel Informatique Pédagogique*	41	
CB Dell 81794-002	*Matériel Informatique Pédagogique*	89	
CB Dell 81794-007	*Matériel Informatique Pédagogique*	166	
CB Dell 81794-008	*Matériel Informatique Pédagogique*	40	
CB Dell 81794-009	*Matériel Informatique Pédagogique*	146	
CB Dell 81794-011	*Matériel Informatique Pédagogique*	182	
CB Dell 81794-014	*Matériel Informatique Pédagogique*	63	16
CB Dell 81794-015	*Matériel Informatique Pédagogique*	335	141
CB Dell 81794-016	*Matériel Informatique Pédagogique*	83	46
CB Dell 81794-017	*Matériel Informatique Pédagogique*	191	159
CB Dell 81794-018	*Matériel Informatique Pédagogique*	43	36
CB BPCE 277802/00-485279	*Matériel Informatique Pédagogique*	59	57
CB Natixis 922365	*Matériel Informatique Pédagogique*	100	
		2 088	455

3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

en K€	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	31.12.2019
Provisions pour litiges - non courant	331		(242)	90
Total Provisions pour risques	**331**		**(242)**	**90**
Provisions pour pensions et retraites - non courant	663	9	(5)	668
Autres provisions pour charges - non courant				
Total Provisions pour charges	**663**	**9**		**668**

Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date du 31 décembre 2019, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

3.12 Autres dettes

Les autres dettes comprennent :

en K€	31.12.2019	- 1 an	+ 1 an
Dettes par échéance			
Dettes fournisseurs	5 403	5 403	
Factures non parvenues	1 084	1 084	
Dettes sociales - courant	2 967	2 967	
Dette provisionnées Participation des salariés	130	130	
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	3 565	3 565	
Comptes courants groupe passifs - courant	216	216	
Autres dettes - courant	193	193	
Fournisseurs et autres créditeurs	**13 559**	**13 559**	
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	136	136	
Dettes d'impôts	**136**	**136**	
Clients - Avances et acomptes reçus	256	256	
prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	389	389	
Autres Passif courant	**645**	**645**	
Total Dettes	**14 340**	**14 340**	

4 Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Le groupe M2i a enregistré sur l'exercice 2019 un chiffre d'affaires de 45,9 M€, en croissance de +0.72% par rapport au à l'exercice 2018.

99% du chiffre d'affaires est réalisé en France.

La société n'a qu'un seul secteur d'activité pouvant être identifié en application de la Norme IFRS 8.

Le chiffre d'affaires du Groupe M2i est principalement constitué de prestations de formation enregistrées lorsque les sessions de formations sont réalisées ou lorsque le délai d'annulation d'une inscription n'a pas été respecté.

Les produits des activités annexes, correspondant essentiellement à des refacturations de coûts liés aux prestations de services rendus, tels que les frais de déplacements ou de repas, sont reconnus au même rythme que les prestations correspondantes.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes, rabais ou ristournes qui peuvent être accordés aux clients.

4.2 Achats consommés

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Achat d'études	(18 994)	(17 645)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	0	2
Achats de marchandises	(137)	(43)
Achats non stockés de matières et fournitures	(413)	(419)
Autres achats		(3)
Total Achats consommés	(19 544)	(18 107)

4.3 Charges externes

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Autres charges externes	(193)	(150)
Divers	(1 023)	(1 355)
Déplacements, missions	(1 699)	(1 582)
Entretiens et réparations	(355)	(322)
Frais postaux	(508)	(401)
Locations et charges locatives	(1 258) *	(2 807)
Primes d'assurance	(87)	(89)
Publicités	(688)	(674)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 085)	(1 840)
Services bancaires	(73)	(71)
Transports	(31)	(35)
Total Charges Externes	(7 999)	(9 326)

* En application de la norme IFRS16, les baux commerciaux et les LLD de véhicules sont retraités pour les besoins de la consolidation. Au 31 décembre 2019, le montant du retraitement s'élève à 1.936 K€ (diminution des charges).

4.4 Charges de personnel

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(358)	(360)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(3 765)	(3 568)
Dot./Prov. engagements de retraite	5	(235)
Rep./prov. engagements de retraite	(9)	
Rémunérations du personnel	(9 612)	(9 168)
Total Charges de personnel	(13 740)	(13 331)

4.5 Franchise de loyers

Les Franchises de loyers concernent les baux commerciaux ci-dessous, et ont fait l'objet d'un retraitement selon l'interprétation de la Norme IFRS16.

Retrait. IFRS 31/12/19	Date début	Date fin	Durée	Franchise	Loyer annuel H.T K €	Charges comptabilisées 31/12/19	Montant théorique IFRS au 31/12/19	Ajustement (en K€)
Picpus	01/03/13	28/02/22	9 ans	12 mois	375	387	333	-54
La Défense	01/09/14	31/08/23	9 ans	14,7 mois	442	462	382	-80
Lyon	01/02/13	31/01/22	9 ans	3 mois	80	79	77	-2
Lyon 7	15/05/19	14/05/28	9 ans	8 mois	190	53	110	57
							Total	**-80**

4.6 Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le CIR comptabilisé au 31 décembre 2019 s'élève à 395.191 €
Il a été retraité en subvention d'exploitation, conformément à la Norme IAS 20 (4.10 – autres charges d'exploitation).

4.7 Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4.8 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Elles comprennent :

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Dot./Amt. & dép. immo. Incorporelles	(51)	(47)
Dot./Amt. & dép. immo. Corporelles	(2 556) *	(570)
Dot./dép. des actifs circulants	(49)	(12)
Total Dotations	(2 655)	(629)

* (219) K€ sont des dotations aux amortissements sur les immobilisations acquises en crédit-bail. (1.943) € sont liés à la première application de IFRS16.

4.9 Autres produits et charges d'exploitation :

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Autres charges	(12)	(257)
Rep./dép. des créances (actif circulant)	10	15
Autres produits		152
Subventions d'exploitation	410	236
Total Pdts et Charges d'Exploitation	408	146

Au 31 décembre 2019 le poste « Subventions d'exploitation » intègre 395.191 € de CIR.

4.10 Autres produits et charges opérationnels

en K€	31.12.2019	31.12.2018
Autres charges exceptionnelles	(652)	(112)
Autres produits exceptionnels	3	1
Autres reprises exceptionnelles	242	142
Charges excep. s/ exercices antérieurs		
Dot. aux prov. exceptionnelles		(311) *
Produits de cession d'immo. corp.	2	
Produits excep. s/ exercices antérieurs		12
Transferts de charges d'exploitation	50	43
Total Pdts et Charges Opérationnels	(356)	(225)

* Litiges Prud'homaux

4.11 Autres produits et charges financiers :

en K€	31.12.2019	31.12.2018
autres charges financières	(95)	(87)
autres produits financiers	6	
Total Pdts et Charges Financiers	(89)	(87)

4.12 Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes intégré dans le compte de résultat s'élève à 96.680€.

	ARCADE FINANCE		BCRH		TOTAUX
	Certif° comptes	SACC	Certif° comptes	SACC	
Société Mère					
M2i	31 000	4 500	36 000	4 680	76 180
Total Société mère	31 000	4 500	36 000	4 680	76 180
Filiales					
SCRIBTEL	14 300				14 300
M2i TECH	6 200				6 200
Total Filiales	20 500	0	0	0	20 500
Total Groupe M2i	51 500	4 500	36 000	4 680	96 680

5 Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

5.1.1 Transactions liées

La première application d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple. La norme prévoit la comptabilisation en dette de l'obligation de paiement de la Société au titre des loyers futurs et à l'actif d'un droit d'utilisation.

5.1.2 Engagements donnés

- Nantissement du fonds de commerce M2i au profit de la BNP en garantie d'un prêt de 750.000 € financé par BPIFrance. Echéance 10/07/2020. Capital restant dû au 31/12/19 : 117.275.73 €. Pour ce même prêt, garantie BPIFrance donnée à la BNP à hauteur de 525.000 €.
- Caution de la BNP à hauteur de 441.050 € au profit de Espace Expansion (Bailleur) dans le cadre du bail commercial pour des locaux sis 50 place de l'Ellipse – Paris La défense.
- Souscription d'un emprunt auprès de DLL : 29.606 € - Echéance 01/04/2021. Capital restant dû au 31/12/19 : 13.158,2 €.
- Souscription d'un emprunt auprès du CIC : 500.000 € - Echéance 31/07/24. Capital restant dû au 31/12/19 : 459.478.41 €.

5.1.3 Engagements reçus

- La société O2i s'est portée caution personnelle et solidaire de M2i au profit de SCPI France Investipierre dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1er juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de SCPI France Investipierre (Bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 Metz.

- Garantie de prise en charge de la PIDR de M2i Tech par BULL Formation à hauteur de 383 K€
- Garantie bancaire de 500 K€ reçue de la Banque Rothschild en cas de rachat des 34% de parts de la société ECSPLICITE.

5.2 Effectifs au 31 décembre 2019

Catégorie	31.12.2019	31.12.2018
Cadres	69	63
Employés	127	119
Total	**196**	**182**

5.3 Parties liées

A l'exception des dirigeants, il n'existe pas de parties liées au sens de la norme IAS 24. Les transactions intragroupes, opérations de sous-traitance, prestations de service et financements, sont réalisées à des conditions normales de marché.

5.4 Facteurs de risques

- **Risques clients**

Le Groupe M2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années. Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés.

- **Risques liés aux développements informatiques**

M2i a développé sa propre plateforme logistique dans laquelle elle a investi depuis plus de 10 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

- **Risques liés à la concurrence et à la compétitivité**

Le secteur de la formation professionnelle dans les domaines de l'Informatique, du Digital et du Management est en France un marché particulièrement atomisé sur lequel sont positionnés 3 ou 4 acteurs ayant atteint une taille significative, à l'image de M2i.

- **Risques liés aux innovations des concurrents et aux évolutions technologiques qui pourraient affecter défavorablement la croissance future de M2i**

M2i maîtrise parfaitement toutes les technologies modernes qui lui permettent de proposer à ses clients ses 2 400 cursus pédagogiques sous forme de Blended Learning, Classes Virtuelles, COOC – Corporate Open Online Course.
L'émergence d'une nouvelle modalité technologique de formation que M2i ne serait pas en mesure de réaliser pour ses clients et qui serait de nature à provoquer un basculement brutal du marché de la formation professionnelle pourrait affecter l'activité de M2i.

- **Risque de concurrence déloyale des formateurs et de dépendance à leur égard**

En faisant appel à des formateurs indépendants, le Groupe court le risque que ces derniers sollicitent directement ses clients en vue de leur proposer des prestations de formation. Une telle pratique pourrait être constitutive de concurrence déloyale et avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Toutefois, M2i fait appel à plus de 1400 formateurs externes

différents chaque année, ce qui limite fortement ce risque. Par ailleurs, lorsqu'elle le juge nécessaire, la société impose une obligation de non-sollicitation.

- **Risques liés à la dépendance de M2i**

Le portefeuille de clients de M2i compte plus de 4 200 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage de M2i auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important. Le client le plus important est une ESN (Entreprise de Service Numérique) figurant au CAC 40, qui, compte tenu des relations nouées avec M2i, présente un risque de perte limité selon la Société.

- **Risques liés à la règlementation applicable**

M2i évolue dans un secteur réglementé qui a été plusieurs fois réformé au cours des dernières années. Les montants minimums versés par les entreprises pour la formation de leurs salariés sont déterminés par le législateur. Si aujourd'hui la réglementation est favorable à M2i, de nouvelles réformes règlementaires pourraient avoir un impact sur les activités de M2i et les tendances constatées.

- **Risque hommes clés**

Le succès de M2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. M2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée de deux directeurs généraux délégués (Olivier Balva et Thuy Nguyen), de deux directeurs adjoints (en charge d'une part de la direction commerciale et d'autre part de l'exploitation et de l'offre) et du directeur juridique et financier. De plus, chaque région et/ou pôle d'activité est dirigé par un responsable/directeur.

- **Risque lié aux litiges**

Au 31 décembre 2019, la société a provisionné un total de 83K€ pour des risques Prud'homaux.

- **Risque Covid-19**

La situation mondiale dans le contexte épidémique actuel (Covid-19) reste incertaine et évolue rapidement. À ce stade, il est difficile de mesurer les conséquences en 2020 sur l'activité économique en général et sur le Groupe en particulier.

Cf ci-après § "Principaux événements intervenus depuis la clôture de l'exercice".

- **Risque de liquidité**

La trésorerie disponible au 31 décembre 2019 au niveau du Groupe M2i s'élève à 6,7 M € (liquidités à hauteur de 5,6 M€ et montant disponible des lignes de crédit du groupe M2i à hauteur de 1,1 M€). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

- **Risque lié à la protection des données personnelles**

La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de M2i. M2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données de M2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». M2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

5.5 Evénements postérieurs au 31 décembre 2019

1/ Projet de renforcement capitalistique entre Prologue, O2i et M2i

Prologue a publié un communiqué de presse le 13 janvier 2020 où il rappelait que le 11 septembre 2019 il avait indiqué son souhait de finaliser le processus d'intégration capitalistique et opérationnel du groupe O2i afin de lui permettre notamment (i) de détenir directement 100% de l'activité du groupe O2i, et ainsi de simplifier la structure juridique de l'ensemble du groupe, afin d'en optimiser l'organisation, le fonctionnement et les coûts associés, (ii) d'offrir une plus grande lisibilité auprès des investisseurs, (iii) de limiter les frais, en ne maintenant la cotation que de deux sociétés (Prologue et M2i) au lieu de trois, et (iv) de favoriser encore plus la liquidité du titre Prologue.

Pour rappel, cette opération capitalistique consisterait en premier lieu à proposer aux actionnaires de la société M2i d'apporter leurs actions à une offre publique d'échange (OPE) initiée par Prologue, puis, immédiatement après la réalisation de cette première opération à laquelle la société O2i aurait apporté ses titres M2i, O2i ferait l'objet d'une fusion-absorption par Prologue.

S'agissant du calendrier, Prologue avait annoncé, dans son communiqué de presse du 11 septembre 2019, vouloir finaliser toute cette opération avant la fin de l'année 2019, en se basant en termes d'évaluation et de parité sur les comptes clos au 30 juin 2019 des sociétés M2i, O2i et Prologue, tels que publiés le 27 septembre 2019.

Au 13 janvier 2020, l'opération est toujours en cours de préparation, mais sa finalisation se trouve décalée de plusieurs semaines par rapport au calendrier initialement fixé, en raison notamment des délais inhérents à la nomination du commissaire unique à la fusion et aux apports par le Tribunal de Commerce de Nanterre et des grèves qui ont fortement perturbé le travail des différents intervenants.

L'opération aurait pu être réalisée dans le courant du premier trimestre 2020, mais elle aurait alors lieu en pleine période de publication du chiffre d'affaires annuel des trois sociétés concernées (prévu d'ici le 15 février 2020) et de leurs comptes annuels (prévu d'ici le 30 avril 2020 au plus tard).

En conséquence, la Direction du Groupe Prologue estime désormais préférable d'attendre la publication des comptes annuels 2019 des sociétés M2i, O2i et Prologue pour mettre en œuvre l'opération. Les différents intervenants financiers pourront ainsi effectuer leurs travaux d'évaluation des sociétés M2i, O2i et Prologue, ainsi que l'appréciation des différentes parités d'échange, sur la base des comptes annuels 2019 de ces trois entités. Ces nouveaux référentiels de comptes plus récents sont susceptibles de faire évoluer les parités d'échange indicatives annoncées dans le communiqué de presse du 11 septembre 2019.

Il est rappelé que le projet d'OPE qui sera déposé par Prologue sur M2i sera conditionné (i) à la décision de conformité de l'AMF et (ii) à l'approbation par les actionnaires de Prologue de l'augmentation de capital requise en vue de rémunérer les apports de titres M2i à l'OPE. Il est par ailleurs rappelé que la réalisation de la fusion envisagée entre Prologue et O2i sera conditionnée (i) au dépôt auprès de l'AMF du document *ad hoc* qui sera établi dans le cadre de cette fusion et (ii) à l'approbation de la fusion par les actionnaires des deux sociétés.

2/ COVID-19 - Point sur l'activité et les mesures prises

Compte tenu des circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du COVID-19 et des recommandations gouvernementales (arrêté du 15 mars 2020 publié au JORF du 16 mars 2020), M2i Formation a fermé l'accès au public de l'ensemble de ses 35 centres en France et en Espagne pour ses formations en présentiel, tout en poursuivant ses formations réalisées à distance.

De plus, le groupe a pris l'ensemble des mesures pour protéger la santé de tous ses collaborateurs.

Ainsi, sauf exception, tous les effectifs du groupe sont, jusqu'à nouvel ordre en télétravail, en arrêt maladie pour garde d'enfants, ou en chômage partiel ou total.

En termes d'activité, dans la mesure où le groupe réalise une très large partie de son activité en Présentiel ou en Blended-Learning dans ses agences, cette période de confinement aura, comme pour toutes les sociétés comparables du secteur, un impact significatif sur son chiffre d'affaires et sur ses résultats sur cette période.

La mise en place des mesures gouvernementales annoncées de prises en charge des arrêts maladies pour garde d'enfants, du chômage partiel ou total devrait permettre à l'entreprise de passer cette crise de façon à pouvoir rebondir fortement dès la fin de la pandémie.

3/ Changement de denomination sociale de Scribtel Formation

Par decision de l'associé unique en date du 27 février 2020, la dénomination de "Scribtel Formation" a été modifiée en "M2i scribtel".